INFORMATION
D24SGVP-012305

Exercice du droit de préemption urbain concernant l'immeuble situé 39 boulevard du Montparnasse, Paris 6e, cadastré section AX n° 10.

La Maire de Paris

Vu les articles L.300-1, L. 210-1, L. 211-1 et suivants et L. 213-1 et suivants du code de l'urbanisme ;

Vu la délibération du Conseil de Paris n° DU 2006-127 des 16 et 17 octobre 2006 instaurant le droit de préemption urbain sur les zones U du plan local d'urbanisme et sur les périmètres des plans de sauvegarde et de mise en valeur du Marais (3e et 4e arrondissements) et du 7e arrondissement ;

Vu les délibérations du Conseil de Paris n° 2011 DLH 89 des 28, 29 et 30 mars 2011 et n° 2015 DLH 19 des 9 et 10 février 2015 ayant respectivement approuvé et modifié le Programme Local de l'Habitat en vigueur ainsi que le cadre des actions à mettre en œuvre pour le mener à bien ;

Vu la délibération du Conseil de Paris du 3 juillet 2020 délégant à la Maire de Paris la compétence pour l'exercice des droits de préemption définis par le code de l'urbanisme ;

Vu la déclaration d'intention d'aliéner reçue en mairie de Paris le 25 juillet 2024 et portant sur un immeuble situé 39 boulevard du Montparnasse, Paris 6e, cadastré section AX n° 10, appartenant à la SARL MUTUELLE D'EPARGNE DE RETRAITE ET DE PREVOYANCE-CARAC représentée par madame Charlotte GOURDAIS au prix de 5 850 000€ en valeur « occupé » incluant une commission de 210 600 € TTC à la charge du vendeur ;

Vu l'avis du Service Local du Domaine de Paris du 9 septembre 2024 ;

Considérant que cet immeuble est situé dans le 6e arrondissement de Paris, caractérisé par un taux de logements sociaux de 4,4 % au 1er janvier 2023 et que l'accroissement de la part de logements sociaux constitue l'un des objectifs de l'habitat dans cet arrondissement afin d'atteindre le seuil de 25% fixé par l'article L302-5 du code de la construction et de l'habitation ;

a, par décision du 23 septembre 2024, exercé le droit de préemption urbain, au prix déclaré dans la DIA de 5 850 000 € en valeur « occupé » incluant une commission de 210 600 € TTC à la charge du vendeur, sur l'immeuble situé :

39 rue du Montparnasse, Paris 6e

en vue de réaliser un programme comportant environ 8 logements locatifs sociaux et un local commercial.

Pour la Maire de Paris et par délégation
La Secrétaire Générale de la Ville de Paris

Marie VILLETTE

Date de mise en ligne : le 24 septembre 2024